

REGLEMENT CHALLENGE – CCOM CREDIT janvier 2018

Article 1 – Description de l'opération

CCOM CREDIT, société DBS COURTAGE, SARL au capital social de 9.000 € immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro B 503 167 132, dont le siège social est sis à TOULON (83000), 306, rue Jean Jaurès, immatriculée à l'ORIAS sous le N° 13004178, Prise en la personne de son représentant légal en exercice, Madame Séverine CERDAN, gérante ;

Organise un challenge commercial sur l'année 2018

Ce challenge s'adresse aux apporteurs d'affaires VIP, professionnels de l'immobilier, de la société CCOM CREDIT.

Article 2 – les Participants

La participation au challenge nécessite l'inscription de chacun auprès de la gérante de CCOM CREDIT – Mme Séverine CERDAN et l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.

Article 3 – la Durée

Le challenge 2018 – CCOM CREDIT – débute le **01/01/2018 au 31/12/2018**.

Article 4 – le Fonctionnement

Le Challenge porte sur le **nombre de dossiers actés** sur les périodes définies suivantes :

- 1^{ère} période : 01/01/2018 au 30/06/2018
- 2^{ème} période : 01/07/2018 au 31/12/2018

Dans le cadre de ce challenge plusieurs prix seront attribués en fonction des périodes définis ci-dessus.

3 prix seront attribués par période.

A l'issue de ces 2 périodes un prix d'exception sera **décerné au participant qui aura réalisé le plus de dossiers actés sur la période totale du challenge soit du 01/01/2018 au 31/12/2018**.

Article 5 – l'Attribution des lots

Pour ce challenge, un classement sera défini.

Ce classement sera défini en fonction du nombre de dossiers actés sur la période et les lots suivants seront attribués :

- 1^{ère} période : 01/01/2018 au 30/06/2018
 - 1^{er} prix avec un minimum de **6 dossiers actés**
 - 2^{ème} prix avec un minimum de **4 dossiers actés**
 - 3^{ème} prix avec un minimum de **3 dossiers actés**
- 2^{ème} période : 01/07/2018 au 31/12/2018
 - 1^{er} prix avec un minimum de **6 dossiers actés** :
 - 2^{ème} prix avec un minimum de **4 dossiers actés**
 - 3^{ème} prix avec un minimum de **3 dossiers actés**

Un prix d'exception sera **décerné au participant qui aura réalisé le plus de dossiers actés sur la période totale du challenge soit du 01/01/2018 au 31/12/2018**.

Article 6 – le Suivi

Votre classement provisoire, vous sera communiqué en début de chaque mois.

Article 7 – la Réglementation

CCOM CREDIT – Société organisatrice, se réserve le droit de modifier, d'annuler, d'écourter ou de proroger la présente opération à tout moment, en cas de survenance d'un évènement présentant les caractères de force majeure.

Dans cette hypothèse, la société s'engage à en avvertir les participants dans les plus brefs délais.

Ce règlement peut être modifié à tout moment sous forme d'un avenant.

Seule la direction commerciale de CCOM CREDIT est à même de régler les litiges pouvant exister, sa décision est sans appel.

Ce règlement est déposé auprès de la SCP GIORDANO – GONGORA – Huissiers de justice à Toulon